



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/008

**OBJET : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES CHANTIERS
D'INSERTION POUR LE PATRIMOINE BÂTI**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 28

Nombre de Conseillers présents et représentés : 38

Quorum : 23

Date de convocation : 27 janvier 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 27 janvier 2023

Secrétaire de séance : Martine TALABOT

**Le 2 février de l'année deux mille
vingt-trois à 18h30**

à Martillac – Salle du conseil

Le Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes de
Montesquieu, légalement convoqué, s'est
réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Le procès-verbal du 8 décembre 2022 est adopté à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	P (visio)		CAUSSÉ Anne-Marie (Maire)	E	M. CLAIR
GAZEAU Francis (Maire)	E	Mme BOURROUSSE	PEREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	E	M. GILLET
CLAVERIE Dominique (Maire)	E	M. GACHET	TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	E	Mme TALABOT	BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
DUMESNIL Mickaël	P		GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P (visio)		LABASTHE Anne-Marie	E	Mme PRÉVOTEAU
CLAIR Jean-Georges	P		MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	E	M. MONGE
MÉRIAU Stéphane	P		POLSTER Monique	E	M. LAFFARGUE
MONGE Jean-Claude	P (visio)		SIDAOUI Alain	P (visio)	
SAUNIER Catherine	A		CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	A	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	P	
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	P		FAURE Christian	A	
SOUBELET Véronique	P (visio)		GIRAUDEAU Isabelle	P (visio)	
AULANIER Benoist	E	M. MÉRIAU			

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/008

**OBJET : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES CHANTIERS
D'INSERTION POUR LE PATRIMOINE BÂTI**

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu (CCM),

Vu le marché public d'insertion professionnelle par des chantiers d'insertion ayant pour support des activités de la filière du bâtiment sur la Communauté de Communes de Montesquieu n° 21-4500, notifié le 04/02/2022,

Vu le projet de règlement d'intervention établissant les modalités de transmission et d'organisation des besoins en travaux sollicités par les communes de la CCM,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

Afin de promouvoir l'insertion professionnelle des habitants de son territoire, la CCM fait appel par le biais du marché public n°21-4500 au chantier d'insertion des Compagnons Bâisseurs de Nouvelle Aquitaine. La CCM favorise ainsi le retour à l'emploi de personnes qui en ont été éloignées, et promeut leur participation à des activités collectives sur le patrimoine public local du territoire. Ce marché est conclu pour une durée de 4 ans et a débuté le 01/03/2022 pour un montant annuel de 88 000€ HT, soit un montant global et forfaitaire pour 4 ans de 352 000€ HT.

Les Compagnons Bâisseurs ont pour objectif de réaliser des chantiers de second œuvre, utiles à la préservation et à la rénovation du petit patrimoine bâti du territoire de la CCM.

Il y a lieu de formaliser les règles et relations déjà existantes en adoptant un règlement d'intervention définissant les conditions de réalisation des travaux des chantiers de second œuvre du petit patrimoine bâti et les modalités d'organisation.

Ce règlement d'intervention précise notamment les points suivants :

- les modalités de transmission des besoins en travaux de chaque commune du territoire à la CCM,
- l'organisation des visites préalables pour prendre connaissance des travaux sur site,
- l'évaluation de la faisabilité des travaux,
- l'évaluation de la durée prévisionnelle d'intervention des prestations techniques attendues,
- la réalisation d'un calendrier prévisionnel annuel des chantiers,
- la supervision des travaux par la CCM et la coordination avec les Compagnons Bâisseurs et la commune,
- la programmation d'une visite de réception.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/008

**OBJET : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES CHANTIERS
D'INSERTION POUR LE PATRIMOINE BÂTI**


Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve le règlement d'intervention en annexe ci-jointe établissant les modalités d'intervention des Compagnons Bâisseurs sur les chantiers inscrits au planning suite aux demandes des communes.
- Autorise le Président à mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires et utiles au respect de ce règlement.

Fait à Martillac, le 2 février 2023



Martine TALABOT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu